



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 avril 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

**Il a été adopté ou décidé ce qui suit : RÉSOLUTION: 2025-04-120 / ENTRETIEN COURS D'EAU
BRANCHE 16 DE LA RIVIÈRE NOIRE**

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par la Ferme La Normande, en date du 12 février 2025 pour le cours d'eau Rivière Noire branche 16;

CONSIDÉRANT la problématique liée au mauvais écoulement de drains souterrains, inondation des terres, causé par l'accumulation de sédiments, les plans et profils sont à refaire pour une section du cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par le chargé de projet en cours d'eau Maxime Boissomneault, la personne désignée par la municipalité de Saint-Valère et suite à sa visite terrain;



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien) sur le cours d'eau **RIVIÈRE NOIRE-BRANCHE 16 de la Ferme La Normande située sur le 10eme Rang de Saint-valère;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de de Saint-Valère appuie la demande d'intervention faite par Ferme La Normande, et transmette la présente demande à d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.

QUE les frais liés à la réalisations des plans et profils soit assumés par le propriétaire de la Ferme La Normande inc et que le reste des frais soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau au mètre linéaire;

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 8 avril 2025.

Annick Girouard

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



Tél. : 819 353-3450
www.msvalere.qc.ca

Téléc. : 819 353-3459
stvalere@msvalere.qc.ca

VICTORIAVILLE
et sa région

*Plus
qu'une
ville
pluspète*
1.3011